

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

La Rochelle, le 24 FEV. 2017

Secrétariat général

Secrétariat général de
l'action départementale

lv

ARRETE n° 17-403

portant inscription
au titre des monuments historiques d'objets
mobiliers

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 26 janvier 2017,

Considérant que la conservation des objets désigné ci-après, propriétés de la Subdivision phares et balises - Direction interrégionale de la Mer Sud-Atlantique 14 rue de la Côte d'Ivoire BP 2042 17009 LA ROCHELLE CEDEX, présente au point de vue de l'histoire et de la technique un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition du Conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Charente-Maritime,

ARRÊTE :

Article 1 : sont inscrits au titre des Monuments historiques

Saint-Clément-des-Baleines – Phare des Baleines

- Lit du gardien, XIXe s., chambre de veille, bois, H = 101 cm, L 198 cm, La = 76 cm
- Grande optique de Fresnel, avec son support, 1927, lanterne, métal et verre, H = 148 cm, L = 197 cm, La = 118 cm

La Tremblade – Phare de la Coubre

- Machine de rotation Sauter-Harlé, début XXe s., déposée, métal, H = 100 cm, L et La = 45 cm
- Optique double Fresnel, début XXe s., déposée, métal et verre
- Optique de direction, par H. Lepaute, 1888, déposée, métal et verre, H = 80 cm
- Feu à pétrole, début XXe s., déposé, métal, H = 138 cm

Saint-Denis-d'Oléron – Phare de Chassiron

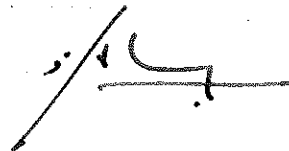
- Lampe à huile à mèches circulaires et concentriques, 1837, déposée, métal, H = 93 cm
- Cuve à mercure, début XXe s., déposée, métal, H = 115 cm
- Machine de rotation, régulateur de vitesse, début XXe s., déposée, métal, H = 67 cm
- Optique de Fresnel, 1891, lanterne, métal et verre

La Rochelle – Port Atlantique – Subdivision phares et balises

- Feu aval du Fiers d'Ars, début XXe s., déposé, métal, H = 98 cm
- Cloche de la balise Richelieu, 1863, déposée, airain, D = 70 cm environ

Article 2 : le présent arrêté, dont une copie sera adressée au Ministre de la Culture et de la communication et au Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine (Direction régionale des affaires culturelles, site de Poitiers), sera notifié à la subdivision phares et balises de La Rochelle qui sera responsable de son exécution.

Le Préfet,



Eric JALON

Destinataires :

Directeur régional des affaires culturelles
Conservateur régional des Monuments historiques
Conservateur des Monuments historiques
Conservateur des antiquités et objets d'arts de la Charente-Maritime
Architecte des Bâtiments de France
Directeur des Archives départementales
Chef du service régional de l'inventaire
Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime.
Directeur départemental de la sécurité publique